



**Compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 25 janvier 2021 à 19 h 30**  
Salle Roger Lerrol de l'Espace Culturel du Plan d'Eau

Le Conseil Municipal se tient en présence de Madame Odile Leclerc, Trésorière à la Perception de Landivisiau.

Le secrétariat de séance est assuré par Nicolas Cadiou.

Gilbert Miossec, Maire procède à l'appel nominal des élus.

Absente excusée : Véronique Boulaire qui a donné pouvoir à Marie-Christine Pichon.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil du lundi 14 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Finances Communales

Messieurs David Le Scanf, Conseiller Municipal Délégué aux Finances Communales et Gilbert Miossec, Maire présentent les comptes 2020 de la commune et des budgets annexes.

Ils sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

<b>COMMUNE 61000</b>		
	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	1 844 702,84	1 234 487,99
Déficit reporté		
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 844 702,84</b>	<b>1 234 487,99</b>
Recettes	2 469 905,79	321 120,19
Excédent reporté		1 127 437,09
<b>Total Recettes</b>	<b>2 469 905,79</b>	<b>1 448 557,28</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>625 202,95</b>	<b>214 069,29</b>

<b>ASSAINISSEMENT 61300</b>		
	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	76 498,07	195 889,87
Déficit reporté	-	23 843,98
<b>Total Dépenses</b>	<b>76 498,07</b>	<b>219 733,85</b>
Recettes	91 911,14	107 084,06
Excédent reporté	20 055,84	
<b>Total Recettes</b>	<b>111 966,98</b>	<b>107 084,06</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>35 468,91</b>	<b>- 112 649,79</b>

<b>EAU POTABLE 61200</b>		
	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	131 498,21	56 392,71
Déficit reporté		
<b>Total Dépenses</b>	<b>131 498,21</b>	<b>56 392,71</b>
Recettes	128 448,22	42 451,04
Excédent reporté	31 511,28	149 456,09
<b>Total Recettes</b>	<b>159 959,50</b>	<b>191 907,13</b>

<b>Résultat cumulé</b>	<b>28 461,29</b>	<b>135 514,42</b>
------------------------	------------------	-------------------

<b>Lotissement PEN AR HARDEN 82900</b>		
	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	383 688,51	145 504,45
Déficit reporté		255 594,20
<b>Total Dépenses</b>	<b>383 688,51</b>	<b>401 098,65</b>
Recettes	278 756,91	255 594,20
Excédent reporté	252 886,13	
<b>Total Recettes</b>	<b>531 643,04</b>	<b>255 594,20</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>147 954,53</b>	<b>- 145 504,45</b>

<b>Lotissement IMPASSE DU GENERAL DE GAULLE 83300</b>		
	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	36 323,17	28 687,30
Déficit reporté	80 807,46	26 849,17
<b>Total Dépenses</b>	<b>117 130,63</b>	<b>55 536,47</b>
Recettes	28 687,30	26 849,17
Excédent reporté	-	
<b>Total Recettes</b>	<b>28 687,30</b>	<b>26 849,17</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>- 88 443,33</b>	<b>- 28 687,30</b>

<b>Lotissement THEODORE BOTREL 83400</b>		
	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	100 226,03	33 430,23
Déficit reporté		56 139,10
<b>Total Dépenses</b>	<b>100 226,03</b>	<b>89 569,33</b>
Recettes	125 181,29	56 139,10
Excédent reporté	-	
<b>Total Recettes</b>	<b>125 181,29</b>	<b>56 139,10</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>24 955,26</b>	<b>- 33 430,23</b>

A suivre, les élus décident de l'affectation des résultats suivants :

	<b>Affectation des résultats de fonctionnement 2020</b>				
	<i>Commune</i>	<i>Assainissement</i>	<i>Eau potable</i>	<i>Lotissement Pen Ar Harden</i>	<i>Lotissement T.Botrel</i>
en recettes d'investissement	625 202,95				
en recettes de fonctionnement		35 468,91	28 461,29	147 954,53	24 955,26

### **Accueil de Loisirs Sans Hébergement**

Les élus décident la création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement communal ; et la création du budget annexe correspondant.

Les agréments et démarche administratives sont sollicitées à cet effet.

## **Bâtiments Communaux**

### **Eglise**

La solution de chauffage de l'entreprise Le Scanf de Plouvorn est retenue pour équiper l'Eglise, pour un coût de 30.071 €.H.T.

Une demande de financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local va être déposée auprès des services de la Sous-Préfecture de Morlaix.

## **Adhésion Association Héol**

La convention avec l'**association Héol** du Pays de Morlaix est renouvelée pour assurer les missions de conseil sur toutes les thématiques liées à la maîtrise de l'énergie dans l'exploitation du patrimoine bâti, via la réalisation de la prestation de « Conseil en Energie Partagée ».

Le coût est de 2.943 €, pour l'année 2021.

## **Aménagement du Centre-bourg**

Monsieur le Maire informe qu'un cabinet d'architecte urbaniste-paysagiste, l'agence Bertrand Paulet, a été missionné lundi 14 décembre 2020 pour nous aider dans l'aménagement du centre-bourg.

Pour avancer sur ce dossier, il importe de décider du devenir du passage des poids-lourds de plus de 7,5 tonnes. Dans toutes les hypothèses les passages de cars scolaires, des services d'incendie et de secours et de la répurgation sont obligatoires.

Un vote est proposé avec les solutions suivantes :

SOLUTION 1 interdiction à tout poids lourd de passer (une voix)

SOLUTION 2 autorisation à tout véhicule de passer : c'est la situation actuelle (quatre voix)

SOLUTION 3 autorisation aux poids lourds de passer sous certaines conditions (dix-sept voix)

Il est décidé de laisser les poids lourds passer au bourg sous certaines conditions :

Interdiction aux poids-lourds en transit (exemple d'un camion venant de Morlaix et allant à Plouzévédé, exemple des camions auto-école qui passent très régulièrement voire quotidiennement).

Interdiction aux poids-lourds et engins agricoles de passer à certaines heures (entrées et sorties scolaires).

Les dimensions et la direction des panneaux indicateurs seront revus intégralement.

Contrairement à ce qui a été noté sur le Télégramme du mercredi 20 janvier par les membres de la liste minoritaire avec une entête sur le journal de 4 camions par minute, soit 240 camions par heure ou 2900 camions par jour (!) le résultat officiel est le suivant : étude faite par ATD (agence technique départementale – antenne de Saint-Pol de Léon-Morlaix) du 30 mars 2019 à 0h au 7 avril 2019 à 23h :

le débit moyen par jour ouvré a été de 143 poids-lourds soit 20 fois inférieur à ce qui a été noté sur le journal. Suite à la parution sur le journal les chiffres officiels ont été transmis aux membres de la liste minoritaire.

Sur la base de 12h de circulation - de 7h du matin à 19h le soir - 12 camions/ heure sont décomptés, soit 2 poids-lourds toutes les 10 mn.

A noter également que pendant les travaux le passage des poids lourds sera probablement interdit.

### **Information-Communication**

Les élus de la liste « Plouvorn Autrement pour tous » expriment la demande suivante sur les supports de communication :

obtenir plus de souplesse et une égalité de traitement dans l'espace réservé sur le bulletin du Plouvorn Infos, avec la possibilité de corriger ou de modifier le contenu de notre tribune en cas d'évolution de l'actualité.

Autoriser le droit d'expression des élus de la liste minoritaire dans les autres supports de communication officiels (Plouvorn infos spéciales, le site Internet de la Mairie, le réseau facebook)

Sur ce sujet, Gilbert Miossec, Maire, apporte les réponses suivantes :

Sur le Plouvorn Infos, les articles rédigés ne se rapportent pas à la liste majoritaire « Ensemble pour Plouvorn » mais concernent tous les élus.

Les conclusions du Tribunal Administratif de Rennes sur le recours intenté par la liste minoritaire constitue l'exception à cette règle.

L 'information apportée est le témoignage de l'activité technique et économique de la commune et non une information "politique".

Le règlement a été validé par le Conseil Municipal du lundi 19 octobre 2020 et est appliqué en conséquence.

Le thème du Plouvorn Infos Spécial est proposé par la commission et validé par les membres du Conseil Municipal. Là aussi il n'est pas question de politiser le débat.

Si des photos avec la présence des élus de commissions sont prises, tous les membres présents doivent y figurer sans distinction d'appartenance à telle ou telle liste.

Pour ce qui est du logo de la commune, il est utilisé au nom de tous les élus communaux et non dans l'intérêt d'une seule liste.

Le site internet de la commune et le réseau Facebook sont de simples supports d'information et non un outil de propagande exploité par la liste « Ensemble pour Plouvorn » ou « Plouvorn autrement pour tous ».

A noter que le Facebook de la Mairie va être supprimé. Il sera étudié à nouveau avec l'arrivée de la nouvelle assistante de direction.

### **Matériels**

Deux ordinateurs portables seront acquis pour permettre le travail des élus en Mairie et l'utilisation d'un ordinateur lors de réunion.

### **Protection des élus**

Les élus prennent à l'unanimité une délibération portant sur la protection fonctionnelle des élus couvrant les dommages résultant de menaces, violences, outrages dont ils pourraient être les victimes.

### **Personnel Communal**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ de la Mairie vendredi 29 janvier de Madame Stéphanie Rolland, dans le cadre d'une demande de mutation. Elle est remerciée pour son travail durant treize années à la Commune de Plouvorn.

Madame Lucie Neuillet occupera le poste d'assistante de direction à compter du lundi 8 mars prochain.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Date de convocation :</b> Mardi 17 janvier 2021</p> <hr/> <p><b>Membres :</b></p> <p><i>En exercice :</i> 23  <i>Présents :</i> 21  <i>Votants :</i> 22*  <i>Pour :</i> 22  <i>Abstention :</i> 0  <i>Contre :</i> 0</p> <p><small>*Pouvoir de V. Boulaire à M.C. Pichon</small></p> <hr/> <p><b>Délibération N° :</b>  2021 01 08</p>	<p>Le lundi vingt-cinq janvier deux mil vingt-et-un, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u>  MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, Mariannick JUDEAU, KERMOAL Morgane, LE GALL Sandra, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas, MOAL Christophe</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Nicolas CADIOU</p> <p><u><i>Absents excusés :</i></u> Véronique BOULAIRE (Pouvoir donné à Marie-Christine PICHON), Stéphane PHILIP</p>
--	---

**Objet : Acquisition équipements de bureau à la Mairie**

*Monsieur le Maire*

EXPOSE à l'assemblée la nécessité d'acquérir les équipements de bureau suivants pour permettre l'exercice des activités communales par les employés communaux comme par les élus dans le cadre de leurs délégations respectives.

PRESENTE les propositions d'acquisition de micro-ordinateur et de téléphones mobiles.

*Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

DÉCIDENT de retenir la proposition l'entreprise Sos Ordi de Landivisiau pour l'acquisition de deux nouveaux ordinateurs portables.

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès des responsables de l'entreprise concernée et de toute autorité qualifiée.

.../...

Envoyé en préfecture le 26/01/2021

Reçu en préfecture le 26/01/2021

Affiché le

ID : 029-212902100-20210125-DELIB20210108-DE

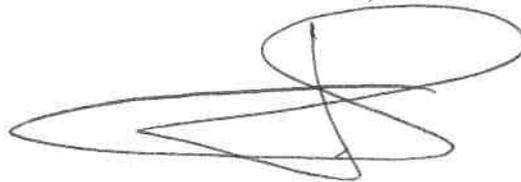
.../...

La dépense correspondante sera mandatée sur l'article d'investissement N° 2183 « *Matériel de bureau et matériel informatique* » du programme d'investissement N° 11001 « *Mairie* » du budget de la commune.

Pour extrait conforme, fait à PLOUVORN, le lundi 25 janvier 2021

*Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN*

*Certifié exécutoire par transmission électronique  
A la Préfecture de Quimper le mardi 26 janvier 2021  
Affiché en Mairie le mardi 26 janvier 2021  
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Date de convocation :</b> Mardi 17 janvier 2021</p> <hr/> <p><b>Membres :</b></p> <p><i>En exercice :</i> 23  <i>Présents :</i> 21  <i>Votants :</i> 22*  <i>Pour :</i> 17  <i>Abstention :</i> 0  <i>Contre :</i> 5,  M. Kermoal, M. Judeau, H. Page  A. Floch, A.H. Marc</p> <p><small>*Pouvoir de V. Boulaire à M.C. Pichon</small></p> <hr/> <p><b>Délibération N° :</b></p>	<p>Le lundi vingt-cinq janvier deux mil vingt-et-un, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u>  MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, Mariannick JUDEAU, KERMOAL Morgane, LE GALL Sandra, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas, MOAL Christophe</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Nicolas CADIOU</p> <p><u><i>Absents excusés :</i></u> Véronique BOULAIRE (Pouvoir donné à Marie-Christine PICHON), Stéphane PHILIP</p>
--	---

2021 01 07

### **Objet : Circulation des poids-lourds en centre-bourg**

*Monsieur le Maire*

EXPOSE la situation du bourg de Plouvorn, objet d'une actuelle maîtrise d'œuvre opérationnelle effectuée par l'agence d'architectes paysagistes et urbanistes Bertrand Paulet.

PRECISE que la problématique de traversée du centre-bourg se pose pour les poids-lourds car impactant le tracé futur et la structure de la chaussée, les aménagements à envisager ; ainsi que tous les déplacements et stationnement des piétons, deux-roues et véhicules.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal*

DECIDENT de laisser circuler les poids-lourds au centre bourg avec les conditions suivantes :

Inciter nos entreprises locales à éviter de passer au centre bourg

Inciter les camions « étrangers » à éviter le centre bourg par des grands panneaux indicateurs aux entrées et carrefours avec des destinations notées comme Saint Pol de Léon, Landivisiau, Lesneven.

Interdire aux poids lourds de passer au centre bourg à certaines heures de sortie scolaire par des panneaux indicateurs placées aux entrées.

Demander au transporteur habilité par la SICA de Saint-Pol de Léon à partir du dépôt de légumes de l'Entreprise Eureden situé au lieu-dit « Kerarbellec » de ne pas passer au centre bourg

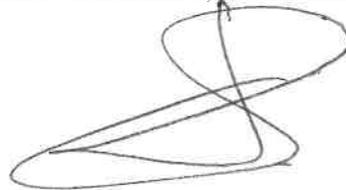
Aménager des chemins piétons pour sécuriser les parents et enfants pour faire des courses et aller à l'école.

Modifier le sens de circulation sur une ou deux-roues pour sécuriser tout le monde et éviter les embouteillages

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier la présente décision auprès l'agence d'architectes Bertrand Paulet dans le cadre de son étude ; et toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, fait à PLOUVORN, le lundi 25 janvier 2021

*Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Date de convocation :</b> Mardi 17 janvier 2021</p> <hr/> <p><b>Membres :</b></p> <p><i>En exercice :</i> 23  <i>Présents :</i> 21  <i>Votants :</i> 22*  <i>Pour :</i> 22  <i>Abstention :</i> 0  <i>Contre :</i> 0</p> <p><small>*Pouvoir de V. Boulaire à M.C. Pichon</small></p> <hr/> <p><b>Délibération N° :</b> 2021 01 06</p>	<p>Le lundi vingt-cinq janvier deux mil vingt-et-un, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u>  MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, Mariannick JUDEAU, KERMOAL Morgane, LE GALL Sandra, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas, MOAL Christophe</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Nicolas CADIOU</p> <p><u><i>Absentes excusées :</i></u> Véronique BOULAIRE (Pouvoir donné à Marie-Christine PICHON), Stéphane PHILIP</p>
---	---

**Objet :** Prestation de « Conseil en Energie Partagée » de l'Association Héol de Morlaix

*Monsieur le Maire*

PRESENTE l'Association Héol de Morlaix chargée d'intervenir auprès des communes de moins de 10.000 habitants en tant que conseil sur toutes les thématiques liées à la maîtrise de l'énergie dans l'exploitation du patrimoine bâti, via la réalisation de la prestation de « Conseil en Energie Partagée ».

Il s'agit d'assurer les missions suivantes :

- Gestion comptable de l'énergie et de l'eau à l'aide de bilans et de tableaux de bord,
- Diagnostics pour déterminer les dérives constatées et préconiser des sources d'économie via plan d'actions et de travaux
- Contrôle des interventions effectuées pour estimer leur efficacité, communication des résultats
- Accompagnement ponctuel sur des projets communaux lié à la maîtrise d'énergie et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre

EXPOSE la convention jointe en annexe qui définit les modalités de mise en place de cette prestation pour les années 2021, 2022, 2023.

.../...

.../...

Le coût final de la prestation tient compte de la participation de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau demandée suite au règlement de la facture à l'association Héol.

Il tient compte du nombre d'habitants en 2021 et se présente comme suit :

Années	2 021	2 022	2 023
Cotisation en €.	4 179,06	4 208,49	4 237,92
<i>soit en €/habs</i>	1,42	1,43	1,44
Prise en charge CCPL	1 236,06	1 236,06	1 236,06
<b>Solde communal</b>	<b>2 943,00</b>	<b>2 972,43</b>	<b>3 001,86</b>
<i>soit en €/habs</i>	<b>1,00</b>	<b>1,01</b>	<b>1,02</b>

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal*

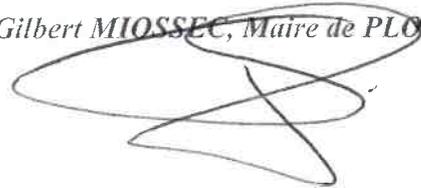
DECIDENT d'adhérer sous la forme d'une convention pour trois ans à cette prestation de « Conseil en Energie Partagée » par l'Association Héol.

DESIGNENT Monsieur Grégory Bodériou, Adjoint au Maire, en tant qu'élu « Responsable Energie », interlocuteur privilégié de l'association Héol pour le suivi d'exécution de la présente mission.

CHARGENT Monsieur le Maire d'en informer l'Association Héol de Morlaix et toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, fait à PLOUVORN, le lundi 25 janvier 2021

*Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Mardi 17 janvier 2021</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice</i> : 23  <i>Présents</i> : 21  <i>Votants</i> : 22*  <i>Pour</i> : 22  <i>Abstention</i> : 0  <i>Contre</i> : 0</p> <p><small>*Pouvoir de V. Boulaire à M.C. Pichon</small></p> <hr/> <p>Délibération N° :</p> <p>2021 01 05</p>	<p>Le lundi vingt-cinq janvier deux mil vingt-et-un, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u>Etaient présents</u> :</p> <p>MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, Mariannick JUDEAU, KERMOAL Morgane, LE GALL Sandra, MARC Anne-Hélène,, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas, MOAL Christophe,</p> <p><u>Secrétaire de Séance</u> : Nicolas CADIOU</p> <p><u>Absents excusés</u> : BOULAIRE (Pouvoir donné à Marie-Christine PICHON), Stéphane PHILIP</p>
---	--

**Objet :** Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Communal

*Madame Marie-Christine Pichon, Adjointe au Maire en charge des Affaires Scolaires et de l'Enfance,*

EXPOSE l'opportunité de créer un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) Communal pour remplacer l'actuelle structure associative.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents*

DECIDENT la création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Communal.  
 DECIDENT la création d'un budget annexe portant la dénomination : Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Plouvorn – ALSH.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 25 janvier 2021.

**Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de convocation :</b> Mardi 17 janvier 2021	Le lundi vingt-cinq janvier deux mil vingt-et-un, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
<b>Membres :</b>	<u>Étaient présents :</u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, Mariannick JUDEAU, KERMOAL Morgane, LE GALL Sandra, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas, MOAL Christophe
<i>En exercice :</i> 23	<u>Secrétaire de Séance :</u> Nicolas CADIOU
<i>Présents :</i> 21	<u>Absentes excusées :</u> Véronique BOULAIRE (Pouvoir donné à Marie-Christine PICHON), Stéphane PHILIP
<i>Votants :</i> 22*	
<i>Pour :</i> 22*	
<i>Abstention :</i> 0	
<i>Contre :</i> 0	
<small>*Pouvoir de V. Boulaire à M.C. Pichon</small>	
<b>Délibération N° :</b>  2021 01 04	

**Objet :** Affectation des résultats de l'année 2019

*Monsieur David Le Scanf, Conseiller Municipal Délégué aux Finances, Rapporteur de la Commission « Finances »*

PROPOSE l'affectation des résultats excédentaires de l'année 2020 constatés aux différents comptes administratifs votés lors de la présente réunion du Conseil Municipal de ce lundi 25 janvier 2021.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents*

DECIDENT d'affecter les résultats comme indiqués dans les tableaux ci-dessous.

### **Budget principal**

#### **Commune - N° 61000 –**

Affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 625.202,95 €. en recettes d'investissement à l'article N° 1068 « *Excédent d'exploitation* » du budget de la commune.

.../...

.../...

**Budgets annexes**

**Eau potable – N° 61200 –**

Affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 28.461,29 €. en recettes de fonctionnement à l'article N° 002 « *Excédent antérieur reporté* ».

**Assainissement – N° 61300 –**

Affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 35.468,91 €. en recettes de fonctionnement à l'article N° 002 « *Excédent antérieur reporté* ».

**Lotissement Pen Ar Harden – 82900 –**

Affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 147.954,53 €. en recettes de fonctionnement à l'article N° 002 « *Excédent antérieur reporté* » du budget du lotissement.

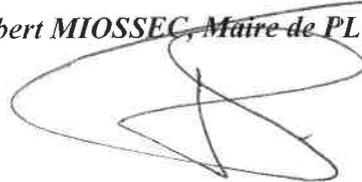
**Lotissement Théodore Botrel – 83400 –**

Affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 24.955,26 €. en recettes de fonctionnement à l'article N° 002 « *Excédent antérieur reporté* » du budget du lotissement.

Ces différentes affectations seront reprises dans les budgets primitifs 2020.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 25 janvier 2021.

**Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Date de convocation :</b> Mardi 17 janvier 2021</p> <hr/> <p><b>Membres :</b></p> <p><i>En exercice :</i> 23  <i>Présents :</i> 19  <i>Votants :</i> 20*  <i>Pour :</i> 20  <i>Abstention :</i> 0  <i>Contre :</i> 0</p> <p><small>*Pouvoir de V. Boulaire à M.C. Pichon</small></p> <hr/> <p><b>Délibération N° :</b>  2021 01 03</p>	<p>Le lundi vingt-cinq janvier deux mil vingt-et-un, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u>                  BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, MOIGNE Pascale, Mariannick JUDEAU, KERMOAL Morgane, LE GALL Sandra, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas, MOAL Christophe</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Nicolas CADIOU</p> <p><u><i>Absentes excusées :</i></u> Véronique BOULAIRE (Pouvoir donné à Marie-Christine PICHON), Stéphane PHILIP</p> <p>MM. Gilbert MIOSSEC et David LE SCANF ont quitté la salle avant le vote</p>
--	---

Objet : Adoption des Comptes administratifs de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Grégory Bodériou, Adjoint au Maire, délibération sur les comptes administratifs de l'exercice 2020 dressés par Monsieur Gilbert Miossec, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

1°) lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMMUNE 61000		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 844 702,84	1 234 487,99
Déficit reporté		
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 844 702,84</b>	<b>1 234 487,99</b>
Recettes	2 469 905,79	321 120,19
Excédent reporté		1 127 437,09
<b>Total Recettes</b>	<b>2 469 905,79</b>	<b>1 448 557,28</b>
Résultat cumulé	625 202,95	214 069,29

ASSAINISSEMENT 61300		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	76 498,07	195 889,87
Déficit reporté	-	23 843,98
<b>Total Dépenses</b>	<b>76 498,07</b>	<b>219 733,85</b>
Recettes	91 911,14	107 084,06
Excédent reporté	20 055,84	
<b>Total Recettes</b>	<b>111 966,98</b>	<b>107 084,06</b>
Résultat cumulé	35 468,91	- 112 649,79

EAU POTABLE 61200		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	131 498,21	56 392,71
Déficit reporté		
<b>Total Dépenses</b>	<b>131 498,21</b>	<b>56 392,71</b>
Recettes	128 448,22	42 451,04
Excédent reporté	31 511,28	149 456,09
<b>Total Recettes</b>	<b>159 959,50</b>	<b>191 907,13</b>
Résultat cumulé	28 461,29	135 514,42

Lotissement PEN AR HARDEN 82900		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	383 688,51	145 504,45
Déficit reporté		255 594,20
<b>Total Dépenses</b>	<b>383 688,51</b>	<b>401 098,65</b>
Recettes	278 756,91	255 594,20
Excédent reporté	252 886,13	
<b>Total Recettes</b>	<b>531 643,04</b>	<b>255 594,20</b>
Résultat cumulé	147 954,53	- 145 504,45

Lotissement IMPASSE DU GENERAL DE GAULLE 83300		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	36 323,17	28 687,30
Déficit reporté	80 807,46	26 849,17
<b>Total Dépenses</b>	<b>117 130,63</b>	<b>55 536,47</b>
Recettes	28 687,30	26 849,17
Excédent reporté	-	
<b>Total Recettes</b>	<b>28 687,30</b>	<b>26 849,17</b>
Résultat cumulé	- 88 443,33	- 28 687,30

Lotissement THEODORE BOTREL 83400		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	100 226,03	33 430,23
Déficit reporté		56 139,10
<b>Total Dépenses</b>	<b>100 226,03</b>	<b>89 569,33</b>
Recettes	125 181,29	56 139,10
Excédent reporté	-	
<b>Total Recettes</b>	<b>125 181,29</b>	<b>56 139,10</b>
Résultat cumulé	24 955,26	- 33 430,23

2°) constate pour la comptabilité principale et pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 25 janvier 2021.

*Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN*



*Certifié exécutoire par transmission électronique  
A la Préfecture de Quimper le mardi 26 janvier 2021  
Affiché en Mairie le mardi 26 janvier 2021  
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Date de convocation :</b> Mardi 17 janvier 2021</p> <hr/> <p><b>Membres :</b></p> <p><i>En exercice :</i> 23  <i>Présents :</i> 19  <i>Votants :</i> 20*  <i>Pour :</i> 20  <i>Abstention :</i> 0  <i>Contre :</i> 0</p> <p><small>*Pouvoir de V. Boulaire à M.C. Pichon</small></p> <hr/> <p><b>Délibération N° :</b></p> <p>2021 01 02</p>	<p>Le lundi vingt-cinq janvier deux mil vingt-et-un, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u>Étaient présents :</u>  BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, MOIGNE Pascale, Mariannick JUDEAU, KERMOAL Morgane, LE GALL Sandra, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas, MOAL Christophe</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Nicolas CADIOU</p> <p><u>Absente excusée :</u> Véronique BOULAIRE (Pouvoir donné à Marie-Christine PICHON), Stéphane PHILIP</p> <p>MM. Gilbert MIOSSEC et David LE SCANF ont quitté la salle avant le vote</p>
--	--

**Objet : Adoption des comptes de gestion de l'année 2020**

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,*

DECIDENT d'adopter les comptes de gestion dressés par les services de la Perception pour l'exercice 2020.

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès de Madame la Trésorière ainsi qu'auprès de toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 25 janvier 2021.

**Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN**



Certifié exécutoire par transmission électronique  
A la Préfecture de Quimper le mardi 26 janvier 2021  
Affiché en Mairie le mardi 26 janvier 2021  
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Date de convocation :</b> Mardi 17 janvier 2021</p> <hr/> <p><b>Membres :</b></p> <p><i>En exercice :</i> 23  <i>Présents :</i> 21  <i>Votants :</i> 22*  <i>Pour :</i> 22  <i>Abstention :</i> 0  <i>Contre :</i> 0</p> <p><small>*Pouvoir de V. Boulaire à M.C. Pichon</small></p> <hr/> <p><b>Délibération N° :</b></p> <p>2021 01 01</p>	<p>Le lundi vingt-cinq janvier deux mil vingt-et-un, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u>Etaient présents :</u>  MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, Mariannick JUDEAU, KERMOAL Morgane, LE GALL Sandra, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas, MOAL Christophe</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Nicolas CADIOU</p> <p><u>Absentes excusées :</u> Véronique BOULAIRE (Pouvoir donné à Marie-Christine PICHON), Stéphane PHILIP</p>
--	--

**Objet :** Chauffage à l'Eglise

*Monsieur Grégory Bodériou, Maire Rapporteur de la Commission « Bâtiments Communaux-Espaces Publics-Communication Interne » réunie jeudi 3 décembre 2020*

EXPOSE à l'assemblée la nécessité de proposer une nouvelle solution de chauffage du bâtiment de l'Eglise.

PRESENTE les propositions des entreprises sollicitées à cette fin.

*Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

DECIDENT de retenir la proposition de l'entreprise Le Scanf de Plouvorn.

CHARGENT Monsieur le Maire de signifier cette décision auprès de ces responsables et de toute autorité qualifiée.

La dépense correspondante sera mandatée sur les crédits de l'article N° 21318 « Constructions – autres bâtiments publics » du programme d'investissement N° 16 « Eglise » du budget de la commune.

DECIDENT de solliciter les dotations d'Etat au titre de rénovation thermique d'un bâtiment communal.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 25 janvier 2021.

**Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN**

